

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES BUDGETS PRIMITIFS

Conseil communautaire
du 30 mars 2023

Délibérations n°2023-73 à n°2023-79

Catalogue

@Page de garde DELIB EXECUTOIRES_BP.....	1
2023-73 DEL RESS FIN ED_Budget Général_Budget Primitif 2023_V2 28032023.....	2
2023-74 DEL RESS FIN ED_Budget annexe Actions économiques_Budget Primitif 2023.....	6
2023-75 DEL RESS FIN ED_Budget annexe service Eau_Budget Primitif 2023.....	10
2023-76 DEL RESS FIN ED_Budget annexe service Assainissement_Budget Primitif 2023.....	14
2023-77 DEL RESS FIN ED_Budget annexe SPANC_Budget Primitif 2023.....	18
2023-78 DEL RESS FIN ED_Budget annexe Aménagements Zones_Budget Primitif 2023.....	22
2023-79 DEL RESS FIN ED_Budget annexe Aménagements Zone Izelette_Budget Primitif 2023.....	26

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-73

OBJET : Ressources - Stratégie financière - Budget Général : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations, présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget Général :

Fonctionnement :

Cptes	Dépenses	Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	3 872 427.00 €
012	Charges de personnel (<i>*dont charges de personnel des budgets annexes</i>)	10 882 459.00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 048 365.00 €
014	Reversements et restitution s/impôts et taxes	8 513 647.00 €
	- dt Attribution de compensation	
66	Charges financières	192 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000.00 €
68		
	Sous total opérations réelles	32 528 898.00 €
022	Dépenses imprévues	
	Provision pour risque	
023	Virement de la section à section = Autofinancement des inves.	7 748 889.80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	- Dotations aux amortissements	2 960 000.00 €
	Cession	
	TOTAL DES DEPENSES	43 237 787.80 €
Cptes	Recettes	Projet BP 2023
013	Atténuation de charges : Rbt divers	
	Produits des services (<i>*dont rbt des charges de personnel par les budgets annexes CCVT</i>)	2 745 220.00 €
70		
73	Impôts et Taxes	23 292 822.00 €
	Dotations et participations (DGF, Dotation de comp. DGF, DC RTP, allocations compensatrices)	7 456 390.00 €
74		
75	Autres produits de gestion courante	53 880.00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels (dt rbt sinistres et cessions)	
78	Reprise sur amortissement et provisions	
	Sous total opérations réelles	33 548 312.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	- Amortissements des subventions	100 000.00 €
	- Neutralisation des amortissements	1 743 000.00 €
	Cession	
	TOTAL DES RECETTES	35 391 312.00 €
002	Excédent antérieur reporté	7 846 475.80 €
	TOTAL DES RECETTES	43 237 787.80 €

Investissement :

Cptes	Dépenses	RAR	Projet BP 2023	Projet RAR + BP 2023
20-21-23	Dépenses d'équipement	2 457 861.00 €	7 250 163.22 €	9 708 024.22 €
204	Subventions d'équipement	1 380 554.00 €	2 831 000.00 €	4 211 554.00 €
261	Titres de participation	79 920.00 €	50 000.00 €	129 920.00 €
1068	Reversement excédent de fonctionnement			- €
13	subvention d'investissement			- €
16	Remboursement emprunt		661 000.00 €	661 000.00 €
27	Autres immos financière			- €
45	Opérations pour compte de tiers	152 354.00 €	63 506.00 €	215 860.00 €
	Sous total opérations réelles	4 070 689.00 €	10 855 669.22 €	14 926 358.22 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
040	Opération d'ordre de transfert entre section			- €
041	Opération patrimoniale		100 000.00 €	100 000.00 €
	Transfert op zone		589 000.00 €	589 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	- Amortissement des subventions		100 000.00 €	100 000.00 €
	- Neutralisation des amortissements		1 743 000.00 €	1 743 000.00 €
	Cessions			- €
	TOTAL DES DEPENSES	4 070 689.00 €	13 387 669.22 €	17 458 358.22 €
001	Déficit antérieur reporté			
	TOTAL DES DEPENSES	4 070 689.00 €	13 387 669.22 €	17 458 358.22 €
Cptes	Recettes	RAR	Projet BP 2023	Projet RAR + BP 2023
10	FCTVA		600 000.00 €	600 000.00 €
13	Subvention d'investissement	1 920 935.00 €	167 300.00 €	2 088 235.00 €
1068	Excédent de fonctionnement		661 000.00 €	661 000.00 €
16	Emprunt			
165	Cautionnement			
204	Subventions d'équipement			
21	Autres immobilisations corporelles			
23	Immos en cours			
27	Autres immos financières			
45	Opérations pour compte de tiers	152 354.00 €	63 506.00 €	215 860.00 €
				- €
	Sous total opérations réelles	2 073 289.00 €	1 491 806.00 €	3 565 095.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	- dotations aux amortissements		2 960 000.00 €	2 960 000.00 €
	- sur cessions			
041	Opération patrimoniale		100 000.00 €	100 000.00 €
	Transfert op zone		589 000.00 €	589 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		7 748 889.80 €	7 748 889.80 €
024	Cessions			
	TOTAL DES RECETTES	2 073 289.00 €	12 889 695.80 €	14 962 984.80 €
001	Excédent antérieur reporté		2 495 373.42 €	2 495 373.42 €
	TOTAL DES RECETTES	2 073 289.00 €	15 385 069.22 €	17 458 358.22 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget Général.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

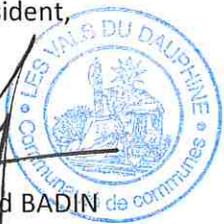
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-74

OBJET : Ressources - *Stratégie financière* - Budget annexe des Actions économiques : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations, présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Actions économiques :

Fonctionnement :

Cptes	Dépenses	Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	105 585.00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00 €
66	Charges financières	4 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
	Sous total opérations réelles	146 185.00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement de la section à section = Autofinancement des inves.	79 574.48 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	- Dotations aux amortissements	250 000.00 €
	- Régularisation opération de stock	1 000 000.00 €
	- Cession	
	TOTAL DES DEPENSES	475 759.48 €
002	DEFICIT antérieur reporté	
	TOTAL DES DEPENSES	1 475 759.48 €
Cptes	Recettes	Projet BP 2023
013	Atténuation de charges : Rbt divers	
70	Produits des services	15 036.00 €
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	320 964.00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels (dt rbt sinistres et cessions)	
	Sous total opérations réelles	336 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	- Amortissements des subventions	30 000.00 €
	- Dif. sur cession	20 020.00 €
	TOTAL DES RECETTES	386 020.00 €
002	Excédent antérieur reporté	1 089 739.48 €
	TOTAL DES RECETTES	1 475 759.48 €

Investissement :

Cptes	Dépenses	Reste à Réaliser 2022	Projet BP 2023	Projet BP 2023 + RAR
20-21-23	Dépenses d'équipement	30 000.00 €	4 589 014.14 €	4 619 014.14 €
165	Dépôt de cautions		10 000.00 €	10 000.00 €
16	Remboursement emprunt		31 500.00 €	31 500.00 €
1068	Excédent de fonctionnement			
27	Autres immos financière			
45	Opérations pour compte de tiers			
	Sous total opérations réelles	30 000.00 €	4 630 514.14 €	4 660 514.14 €
022	Dépenses imprévues			
023	Virement de la section à section = Autofinancement des inves.			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	- Amortissements des subventions		30 000.00 €	30 000.00 €
	- bail		20 020.00 €	20 020.00 €
	- Cession			
	TOTAL DES DEPENSES	30 000.00 €	4 680 534.14 €	4 710 534.14 €
001	Déficit antérieur reporté			
	TOTAL DES DEPENSES	30 000.00 €	4 680 534.14 €	4 710 534.14 €
Cptes	Recettes	Reste à Réaliser 2022	Projet BP 2023	Projet BP 2023 + RAR
13	Subvention d'investissement			
1068	Excédent de fonctionnement		61 500.00 €	61 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immos financières			
	Sous total opérations réelles	- €	61 500.00 €	61 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	- Dotations aux amortissements		250 000.00 €	250 000.00 €
	- Cession			
	- Régul opération de stock		1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		79 574.48 €	79 574.48 €
024	Cessions		1 900 000.00 €	1 900 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES	- €	3 291 074.48 €	3 291 074.48 €
001	Excédent antérieur reporté		1 419 459.66 €	1 419 459.66 €
	TOTAL DES RECETTES	- €	4 710 534.14 €	4 710 534.14 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Actions économiques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Actions économiques rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-75

OBJET : Ressources - Stratégie financière - Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations, présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau :

Fonctionnement :

Dépenses		Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	4 318 771.00 €
012	Autres Charg. Pers. et frais assimilés	842 775.00 €
014	Atténuation de charges	500 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	155 500.00 €
66	Charges financières (dt ICNE)	113 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	75 000.00 €
68	<i>Dotations aux provisions (pour impayés)</i>	
Sous total opérations réelles		6 005 046.00 €
022	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>50 000.00 €</i>
023	<i>Virement à la sect° d'invertis.</i>	<i>2 153 076.94 €</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
	<i>- Dotations aux amortissements</i>	<i>750 000.00 €</i>
	<i>- Réaménagement dette</i>	
	<i>- Cession</i>	
TOTAL DES DEPENSES		8 958 122.94 €
Recettes		Projet CA 2023
70	Ventes produit fabriqué, prestation de service, marchandise	5 994 891.00 €
74	Subvention d'exploitation	15 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	56 400.00 €
	<i>- dont rbt créances irrécouvrables assainissement</i>	
013	Atténuation de charges : Rbt rémunération personnel	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
	Cession	350 000.00 €
Sous total opérations réelles		6 416 291.00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
	<i>- Amort. des subventions</i>	<i>200 000.00 €</i>
	<i>- Reprise de dotation aux provisions</i>	
	<i>- Main d'œuvre sur investissement</i>	<i>500 000.00 €</i>
TOTAL DES RECETTES		7 116 291.00 €
002	Excédent antérieur	1 841 831.94 €
TOTAL GENERAL		8 958 122.94 €

Investissement :

Dépenses		RAR	Projet BP 2023	Projet BP 2023 + RAR
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées: Rbt capital		366 000.00 €	366 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles		11 000.00 €	11 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	22 700.00 €	113 686.00 €	136 386.00 €
23	Immobilisations en cours	264 120.00 €	4 646 126.05 €	4 910 246.05 €
Sous total opérations réelles		286 820.00 €	5 136 812.05 €	5 423 632.05 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	- Amort. des subventions		200 000.00 €	200 000.00 €
	- Main d'œuvre sur investissement		500 000.00 €	500 000.00 €
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES		286 820.00 €	5 836 812.05 €	6 123 632.05 €
001	Déficit antérieur reporté			
TOTAL GENERAL		286 820.00 €	5 836 812.05 €	6 123 632.05 €
Recettes		RAR	Projet BP 2023	Projet BP 2023 + RAR
10	Dotations Fonds divers Réserves: Affectation en invest.		366 000.00 €	366 000.00 €
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
27	Autres immos financière			
23	Immobilisations en cours = Fact. des branchements neufs			
Sous total opérations réelles		- €	366 000.00 €	366 000.00 €
021	Virement de la section de fonct.		2 153 076.94 €	2 153 076.94 €
041	Opérations patrimoniales			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		750 000.00 €	750 000.00 €
	- Dotations aux amortissements			
	- Cession			
	- Réaménagement dette			
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES		0.00 €	3 269 076.94 €	3 269 076.94 €
001	Excédent antérieur reporté		2 854 555.11 €	2 854 555.11 €
TOTAL GENERAL		- €	6 123 632.05 €	6 123 632.05 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN de COMMUNES

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-76

OBJET : Ressources - Stratégie financière - Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses		Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	1 197 446.00 €
012	Autres Charg. Pers. et frais assimilés (versement au Budget général)	691 431.00 €
014	Atténuation de charges	
65	Autres charges gestion courante	70 900.00 €
66	Charges financières (dt ICNE)	288 000.00 €
67	Charges exceptionnelles (dt avoirs et dégrèvements)	67 000.00 €
68	Dotations aux provisions	
Sous total opérations réelles		2 314 777.00 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
023	Virement à la sect ^e d'invertis.	2 955 635.13 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 145 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES		6 465 412.13 €
Recettes		Projet BP 2023
70	Ventes prod fab, prest serv, mar: Redevances	3 410 446.00 €
74	Subventions d'exploitation de l'Agence de l'Eau	50 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	
013	Atténuation de charges	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
Sous total opérations réelles		3 460 446.00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	
	- Amortissements des subventions	440 000.00 €
	- Main d'œuvre sur investissement	70 000.00 €
TOTAL DES RECETTES		3 970 446.00 €
002	Excédent antérieur reporté	2 494 966.13 €
TOTAL GENERAL		6 465 412.13 €

Investissement :

Dépenses		RAR	Projet BP 2023	Projet BP + RAR 2023
16	Emprunts et dettes assimilées: Rbt capital		752 000.00 €	752 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles			- €
21	Immobilisations corporelles	18 546.00 €	51 902.00 €	70 448.00 €
23	Immobilisations en cours	757 414.00 €	8 516 694.73 €	9 274 108.73 €
				- €
Sous total opérations réelles		775 960.00 €	9 320 596.73 €	10 096 556.73 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections			
	- Amortissements des subventions		440 000.00 €	440 000.00 €
	- Main d'œuvre sur investissement		70 000.00 €	70 000.00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES		775 960.00 €	9 830 596.73 €	10 606 556.73 €
001	Déficit antérieur reporté			
TOTAL GENERAL		775 960.00 €	9 830 596.73 €	10 606 556.73 €
Recettes		RAR	Projet BP 2023	Projet BP + RAR 2023
10	Dotations Fonds divers Réserves : Affectation en invest.		752 000.00 €	752 000.00 €
13	Subventions d'investissement	615 429.00 €	800 000.00 €	1 415 429.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immos financières			
Sous total opérations réelles		615 429.00 €	1 552 000.00 €	2 167 429.00 €
021	Virement de la section de fonct.		2 955 635.13 €	2 955 635.13 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections			
	- Dotations aux amortissements		1 145 000.00 €	1 145 000.00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES		615 429.00 €	5 652 635.13 €	6 268 064.13 €
001	Excédent antérieur		4 338 492.60 €	4 338 492.60 €
TOTAL GENERAL		615 429.00 €	9 991 127.73 €	10 606 556.73 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-77

OBJET : Ressources - Stratégie financière - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations, présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget annexe du Service Public de l'Assainissement non Collectif :

Fonctionnement :

Dépenses		Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	10 500.00 €
012	Autres Charg. Pers. et frais assimilés (reversement au Budget général)	31 000.00 €
014	Atténuation de charges	
65	Autres charges gestion courante	500.00 €
66	Charges financières (dt ICNE)	
67	Charges exceptionnelles (dt avoirs et dégrèvements)	20 000.00 €
68	dotations aux provisions	
Sous total opérations réelles		62 000.00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la sect° d'invertis.	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections - Dotations aux amortissements	3 900.00 €
TOTAL DES DEPENSES		65 900.00 €
	Déficit antérieur reporté	1 165.95 €
TOTAL GENERAL		67 065.95 €
Recettes		Projet BP 2023
70	Ventes prod fab, prest serv, mar: Redevances	27 000.00 €
74	Subventions d'exploitation de l'Agence de l'Eau	40 065.95 €
75	Autres produits de gestion courante	
78	reprise	
Sous total opérations réelles		67 065.95 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections - Amortissements des subventions	
TOTAL DES RECETTES		67 065.95 €
002	Excédent antérieur reporté	
TOTAL GENERAL		67 065.95 €

Investissement :

Dépenses		Projet BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées: Rbt capital	
20	Immobilisations incorporelles	5 378.38 €
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
Sous total opérations réelles		5 378.38 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
	- Amortissements des subventions	
	- Main d'œuvre sur investissement	
041	Opérations d'ordre patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES		5 378.38 €
001	Déficit antérieur reporté	
TOTAL GENERAL		5 378.38 €
Recettes		Projet BP 2023
10	Dotations Fonds divers Réserves : Affectation en invest.	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	
27	Autres immos financières	
Sous total opérations réelles		- €
021	Virement de la section de fonct.	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
	- Dotations aux amortissements	3 900.00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES		3 900.00 €
001	Excédent antérieur	1 478.38 €
TOTAL GENERAL		5 378.38 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Service Public d'Assainissement non Collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-78

OBJET : Ressources - Stratégie financière - Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations, présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones :

Fonctionnement :

Cptes	Dépenses	Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	4 423 000.00 €
66	Charges financières	55 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	
	Sous total opérations réelles	4 478 000.00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement de la section à section = Autofinancement des inves.	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks 2023 (compte 71335 : variation terrains aménager)	8 867 993.28 €
	Contrepassation du solde 2022	12 913 179.59 €
	608 : transfert de charges	55 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	26 314 172.87 €
002	Déficit antérieur reporté	
	TOTAL DES DEPENSES	26 314 172.87 €
Cptes	Recettes	Projet BP 2023
70	Produits des services	8 867 993.28 €
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
	Sous total opérations réelles	8 867 993.28 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks (compte 71355 : variation terrains aménager)	12 913 179.59 €
	stock 2022 + opération 2023	4 478 000.00 €
	796 : transfert de charges financières	55 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES	26 314 172.87 €
002	Excédent antérieur reporté	
	TOTAL DES RECETTES	26 314 172.87 €

Investissement :

Cptes	Dépenses	Projet BP 2023
16	Emprunts	225 000.00 €
	Sous total opérations réelles	225 000.00 €
022	Dépenses imprévues	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks (compte 3555 : variation terrains aménager)	4 478 000.00 €
	stock 2022 + opération 2023	12 913 179.59 €
	TOTAL DES DEPENSES	17 616 179.59 €
001	Déficit antérieur reporté	4 164 993.28 €
	TOTAL DES DEPENSES	21 781 172.87 €
Cptes	Recettes	Projet BP 2023
10	Réserves	
16	Emprunts	
	Sous total opérations réelles	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks (compte 3555 : variation terrains aménager)	8 867 993.28 €
	Contrepassation du solde 2022	12 913 179.59 €
021	virement de la section de fonctionnement	
	TOTAL DES RECETTES	21 781 172.87 €
001	Excédent antérieur reporté	
	TOTAL DES RECETTES	21 781 172.87 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements des Zones.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents (44) : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents (6) : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs (10) : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

Délibération n°2023-79

OBJET : Ressources - Stratégie financière - Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 mars 2023,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2023,

Monsieur Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations, présente la balance du Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette :

Fonctionnement :

Cptes	Dépenses	BP 2023 ZA IZELETTE
011	Charges à caractère général	1 720 000.00 €
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
	Sous total opérations réelles	1 720 000.00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement de la section à section = Autofinancement des inves.	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks 2023 (compte 71335 : variation terrains aménager)	1 720 000.00 €
	Contrepassation du solde 2022	
	608 : transfert de charges	
	TOTAL DES DEPENSES	3 440 000.00 €
002	Déficit antérieur reporté	
	TOTAL DES DEPENSES	3 440 000.00 €
Cptes	Recettes	BP 2023 ZA IZELETTE
70	Produits des services	1 720 000.00 €
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
	Sous total opérations réelles	1 720 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks (compte 71355 : variation terrains aménager)	1 720 000.00 €
	stock 2022 + opération 2023	
	796 : transfert de charges financières	
	TOTAL DES RECETTES	3 440 000.00 €
002	Excédent antérieur reporté	
	TOTAL DES RECETTES	3 440 000.00 €

Investissement :

Cptes	Dépenses	BP 2023 ZA IZELETTE
16	Emprunts	
	Sous total opérations réelles	-
022	Dépenses imprévues	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks (compte 3555 : variation terrains aménager) stock 2022 + opération 2023	1 720 000.00
	TOTAL DES DEPENSES	1 720 000.00 €
001	Déficit antérieur reporté	
	TOTAL DES DEPENSES	1 720 000.00 €
Cptes	Recettes	BP 2023 ZA IZELETTE
10	Réserves	
16	Emprunts	
	Sous total opérations réelles	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Opération de stocks (compte 3555 : variation terrains aménager) Contrepassation du solde 2022	1 720 000.00
021	virement de la section de fonctionnement	
	TOTAL DES RECETTES	1 720 000.00 €
001	Excédent antérieur reporté	
	TOTAL DES RECETTES	1 720 000.00 €

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITE ABSOLUE (53 pour, 0 opposition, 0 abstention),

VOTE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 07/04/2023
- publication et/ou notification
le 07/04/2023

Pour copie conforme.

Le Président,



Bernard BADIN